

SPÉCIAL: CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Sizun, le Samedi 29 mai 2010 à 8H45



EDITO:

Vous avez déjà reçu par courrier électronique ou postal:

- Le 08 avril, les documents de préparation pour notre congrès départemental: fiches d'inscription pour la journée et le buffet ainsi que la fiche de candidature au Conseil d'Administration à nous retourner dans les meilleurs délais.
- Le 30 avril, les modifications de statuts à valider à l'Assemblée Générale extraordinaire.

Le sommaire de ce numéro spécial congrès comporte:

- ✂ Rapport moral et d'activité
- ✂ Présentation du rapport financier
- ✂ Programme de la journée
- ✂ Plan d'accès au Collège Val d'Elorn à Sizun

En annexes:

- ✂ Rapport financier détaillé
- ✂ Fiche d'inscription au congrès (journée et buffet)

Rapport moral et d'activité 2009-2010

Fonctionnement:

Le Conseil d'Administration est constitué de 15 membres, dont les lieux de scolarisation de leurs enfants évoquent 4 pôles géographiques (allant de Brest, en passant par Landerneau et par Quimper et s'étendant au pays bigouden). Ceci laisse des zones moins représentées, comme les alentours de Morlaix, Landivisiau et le centre du Finistère. Les statuts de notre association prévoient un CA composé de 12 à 24 membres, ce qui permet à chacun des adhérents de réfléchir à son implication dans la FCPE départementale. Cinq de nos administrateurs siègent au comité régional FCPE Bretagne, instance d'actions concertées entre les CDPE du Finistère, des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine et du Morbihan vers les interlocuteurs de la Région.



Nous réunissons le Conseil d'Administration soit à Quimper soit à Brest, pour partager nos analyses, préparer nos participations aux instances officielles, définir et structurer nos actions à partir de données fiables (commissions primaire, collège, lycée et

handicap). Les CA peuvent également se dérouler ailleurs, à la demande des conseils locaux, ou à notre demande selon le sujet majeur du moment. Les administrateurs départementaux peuvent également à la demande des conseils locaux participer à leurs réunions. Comme chaque année, nous avons proposé à tous les conseils locaux de se rencontrer : c'était le samedi 23 janvier 2010 à Logonna-Quimerc'h. Cette année, nous y avons couplé un atelier sur les conseils de discipline qui fût fort apprécié par les adhérents. Lors de cette journée, les débats furent fort riches et emprunts de convivialité.

Nous représentons les parents d'élèves auprès de nombreuses instances de l'Education Nationale (au niveau régional, CAEN, départemental, CDEN, ou dans les circonscriptions), auprès du Conseil Régional (fonctionnement des lycées), auprès du Conseil Général (vie collégienne, transport, restauration, horaires des collèges etc. etc.) et enfin auprès des municipalités (rythmes scolaires, temps périscolaires). La commission Handicap du CDPE a assuré une présence importante dans toutes les instances dédiées aux élèves concernés (MDPH, CDA, CLIS, demandes d'AVS, handicap...). D'autres administrateurs ont participé aux commissions d'orientations vers les CDOEA, SEGPA, UPI.

Dans les débats avec les représentants de l'Etat et les élus représentants des collectivités territoriales ou locales, les valeurs de la FCPE, qui sont une école publique, laïque et gratuite pour tous, sont défendues avec certes de la fermeté mais dans un esprit de respect et de tolérance. En effet, nous n'avons cessé d'être au cœur, parfois initiateurs, des mouvements de défense de l'Ecole publique, souvent au prix d'un déploiement important d'énergie.

Pour assurer les services de notre fédération de parents d'élèves, nous nous appuyons sur le travail de notre employée, Béatrice. Toutes les tâches administratives, nos liens avec nos différents partenaires, la diffusion de l'information, les contacts avec les parents au téléphone ou à la permanence, l'archivage... sont ainsi rendus possibles, au bénéfice de tous les adhérents. Béatrice a rejoint le CDPE en 2009 suite aux départs de Mado et Marie-Laure (l'une en retraite, la deuxième a suivi son conjoint outre-mer). La mise

en place de Norma, logiciel de saisie des adhésions, cette année, a un peu compliqué le travail administratif. Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre, nous comptons 100-110 conseils locaux FCPE et près de 2000



adhérents dans le Finistère. Néanmoins, nous nous posons réellement la question des adhésions à la FCPE. Trop de conseils locaux ont trop peu d'adhérents y compris dans les compositions de bureau. Il nous paraît essentiel, qu'à minima, tous les membres du bureau et élus aux Conseils d'école et Conseil d'administration ainsi que les membres des conseils de classe soient adhérents FCPE. Il en va, bien entendu, de la survie de notre organisation départementale et de la représentativité dans les instances, hiérarchie directe de vos établissements.

Le système scolaire est en ébullition:

Tous les niveaux de la scolarité font actuellement l'objet de mutations, décidées sans concertation. De la maternelle à l'université, partout les réformes sèment l'incompréhension, le désarroi, la colère. Les réactions qui ont lieu parviennent parfois à imposer un recul du ministère, mais ces reculs ne sont



actuellement que des reports temporaires, pour des mesures qui ne sont pas remises en cause. Si le monde de l'éducation subit toute cette pression, c'est parce que le ministère subit lui même les contraintes que s'est imposé le gouvernement en matière de diminution du nombre d'emplois publics, et donc d'enseignants. Un mécanisme impitoyable est en marche, un mécanisme qui ne prend pas comme point de départ, les besoins de nos enfants, mais les économies à réaliser en terme d'emplois publics. Les victimes, ce sont prioritairement les élèves les plus fragiles car les dispositifs d'aides pour ces enfants sont progressivement abandonnés ou insuffisamment déployés sur tous les établissements. L'augmentation inéluctable du nombre d'élèves par classe va malheureusement accroître le nombre de ces victimes.

Comment se positionner en tant que parents d'élèves ? Parent citoyen dénonçant les orientations politiques en attendant les échéances électorales ? Parents partenaires de la communauté éducative pour la réussite de tous ? Le CDPE du Finistère, charnière de la FCPE nationale et de la FCPE locale, agit sur ces deux fronts tant dans la dénonciation des orientations politiques que dans la défense au quotidien des conditions d'apprentissage de tous les élèves du Finistère. Illustration de ce choix : en séance de CDEN en mars 2010 (comme en février 2009), la FCPE du Finistère a refusé de prendre part au vote sur le projet de carte scolaire qui avait pour unique résultat comptable une diminution de postes, sans lien avec la baisse du nombre d'élèves. Pour autant, les administrateurs de la FCPE départementale défendent aussi et au quotidien la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, la scolarisation des enfants en SEGPA, en CLIS, s'opposent aux fermetures d'établissements du 1^{er} et 2nd degré avec comme principal critère : une école publique, plus juste, de proximité et accessible à tous dans le département.

Les rythmes scolaires: Les rythmes scolaires en place sont-ils compatibles avec les rythmes biologiques des enfants ??? C'est sur ce thème que la discussion sera engagée lors de notre congrès de SIZUN le 29 mai 2010. Le ministre de l'Education nationale a promis de mettre en place la conférence sur les rythmes des enfants et des adolescents à la demande insistante de la fédération. Cette promesse a été faite devant le CSE du 10 décembre et réitérée dans la réponse écrite du ministre au courrier conjoint de la FCPE, de la FIDL et de l'UNL, (organisations de lycéens), sur la réforme du Lycée, puis lors d'une rencontre avec lui le 12 janvier dernier. Nous attendons la mise en place du groupe de travail qui doit la préparer. Cette conférence aura lieu en Juin 2010. A noter toutefois que dans le BO du 18/03/2010, préparation de la rentrée 2010, le ministère demande aux Recteurs et Inspecteurs d'Académie de favoriser, en relation avec les collectivités locales, les parents d'élèves et les enseignants, partout où cela est possible, et dans l'intérêt des enfants, la mise en place de 9 ½ journées du lundi au vendredi avec le mercredi matin. A chaque conseil local d'initier le débat dans les réunions de parents, dans les conseils d'école avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.



Remplacements des professeurs absents:

L'Education nationale doit assumer ses obligations de continuité du service public d'éducation. La FCPE ne peut accepter que l'on recrute dans n'importe quelles conditions pour remplacer les enseignants absents. Le remplacement des enseignants est un problème aigu. L'absence criante de remplaçants ne peut plus être niée, c'est désormais une évidence. La faute revient essentiellement aux suppressions de postes massives de ces dernières années. C'est précisément pour dénoncer ces problèmes que la FCPE a lancé l'opération Ouyapacours, un outil à disposition des parents sur le site Internet : www.fcpe.asso.fr/ouyapacours pour signaler les heures de cours perdues par leurs enfants et permettre ainsi à la FCPE d'intervenir auprès des autorités académiques.



Enfin après quelques mois d'existence Ouyapacours, les parents d'élèves commencent à être entendus.

Il aura fallu que toute la FCPE se mobilise pour que l'on reconnaisse aux élèves le droit d'avoir des enseignants pour tous leurs cours et que la continuité du service public soit assurée. L'ampleur du problème a enfin été reconnue par le ministre, de même que l'absolue nécessité d'y remédier, comme notre Fédération le revendique depuis des années. La suppression du délai minimum de 14 jours avant remplacement d'un enseignant du second degré est un début de victoire pour la mobilisation des parents d'élèves sur le terrain. La FCPE se félicite également de ce que le ministre ait repris sa proposition de créer dans chaque académie des « référents remplacements » interlocuteurs des parents d'élèves.

La formation des enseignants: Nous sommes inquiets devant la réforme de la formation des enseignants, probablement la réforme la plus lourde de conséquences de ces dernières années. En effet, dès la rentrée 2010, quelques 10 000 nouveaux enseignants seront affectés en responsabilité devant classe, quelques semaines après avoir

passé un concours portant essentiellement sur des connaissances disciplinaires, sans réelle formation professionnelle. Lors des stages, des étudiants prendront la responsabilité d'une classe. Ni les uns ni les autres n'auront jamais vu un élève auparavant, ni été formés à la pédagogie, à la psychologie des enfants et des adolescents, à la conduite de classes hétérogènes... Ils vont prendre en charge des élèves 26 heures par semaine dans le premier degré. Ceci représente un travail considérable de préparation et de suivi. On leur demande d'emblée d'assurer le même service, les mêmes tâches, que leurs collègues expérimentés, et tout cela sans avoir appris sérieusement à préparer des séances de cours, des évaluations, à gérer un groupe d'enfants ou d'adolescents, à réagir face aux problèmes de concentration, de motivation, aux difficultés scolaires de tant d'élèves, à travailler en équipe avec leurs collègues et à gérer les relations avec les familles.



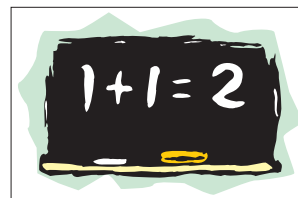
Enseigner est un métier qui s'apprend ! L'envoi dans les classes de jeunes sortis de l'université sans aucune formation professionnelle, c'est-à-dire pédagogique, est une décision scandaleuse. Nous demandons donc au ministre et au recteur de renoncer à ce projet et de remettre en chantier la question de la formation des enseignants.

En maternelle, la scolarisation importante des enfants de moins de 3 ans dans notre région, est évidemment remise en cause. Sous le discours lénifiant « On accepte les enfants de moins de trois ans dans la limite des places disponibles », que l'on pourrait interpréter comme un signe de bonne volonté, la diminution du nombre de places disponibles est orchestrée. Le nombre d'enfants passant d'un niveau du primaire au niveau supérieur étant sujet à peu de variation, c'est l'entrée dans la scolarité, l'entrée en petite section, qui reste une des variables d'ajustement; celle qui permet les suppressions de postes d'enseignants.

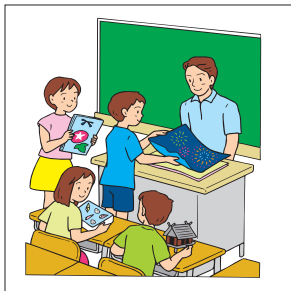


Pour enfoncer un peu plus le clou, l'ancien ministre a tenté de discréditer le travail des enseignants de maternelle, en faisant croire qu'ils ne changeaient que les couches de bébés ! Pourtant il est à noter depuis, dans chaque inspection académique, la création d'un poste d'inspecteur de l'éducation nationale spécialement chargé de la Maternelle » (étude de l'existant, formation des professionnels...) ! Toutefois, l'alternative à la maternelle est déjà proposée : ce sont les jardins d'enfants, payants et mis

en place par les collectivités locales ou des sociétés privées. Le congrès national de St Etienne en 2009 a adopté une motion concernant les maternelles et l'accueil des moins de trois ans. C'est sur cette base de travail que le CDPE du Finistère aborde le problème de la scolarisation des moins de trois ans : *l'école publique, gratuite pour les parents qui souhaitent scolariser leurs enfants dès 2 ans.*



En primaire, s'accroissent le passage de la semaine à 24 heures (-2 heures) en 4 jours, l'aide personnalisée en dehors des horaires de classe, la suppression de Rased, et des nouveaux programmes plus intenses, misant sur le bachotage plutôt que la compréhension ! Comment parler de la réussite de tous, dans des conditions de pression aussi fortes ? De toutes ces décisions, n'ayant fait l'objet d'aucune concertation, les bons élèves pourront s'en sortir, mais les autres ? Pour parachever ce florilège, les évaluations des CM2, accessibles sur Internet avant l'heure, et passées en février sur le programme de l'année entière, auront permis au ministère d'atteindre les sommets de l'absurdité. Le projet d'utiliser ces évaluations pour créer une concurrence entre les différentes écoles a été abandonné. Abandonné, pour combien de temps ? Le service minimum d'accueil en cas de grève a montré ses limites. On voit que ça ne marche pas. Ce constat est acté. Le projet d'EPEP (Etablissement Public d'Enseignement Primaire), qui regrouperait plusieurs écoles nous inquiète. Les conseils d'écoles seraient remplacés par un seul CA où les élus politiques seraient majoritaires. Les parents d'élèves ne représenteraient plus que de 10 à 20% du CA.



Au collège, les DHG, en baisse, ne permettent plus d'assurer des options ou des aides faisant pourtant partie intégrante du programme. Les conseils locaux s'alarment de gros problèmes de remplacements non effectués. Les effectifs par classe augmentent sans cesse. Dans quelles conditions se déroule l'accompagnement éducatif ?

Le poids des cartables:

Depuis de nombreuses années et plus récemment en 2007, la FCPE se bat pour l'allègement des cartables pour les élèves de collèges : une première étape organisée par la FCPE est la pesée des cartables des élèves de CM2 et de collèges en 2007. Celle-ci



permet une prise de conscience, par les pouvoirs publics, de la gravité de ce problème et aboutit à la publication, en janvier 2008, de la circulaire n° 2008-002 du 11 janvier 2008 – BO du 17 janvier 2008.

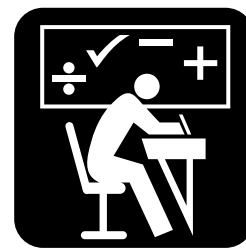
Face à la difficulté des Conseils Locaux du département de faire apparaître le sujet du « poids des cartables » à l'ordre du jour des Conseils d'administration des établissements et à mettre en place des commissions « poids du cartable », le CDPE intervient auprès de l'IA et du Conseil Général en octobre 2008.

A force de multiples relances de la commission collège, une réponse du Conseil Général nous parvient en mars 2010: il est fondamental de se saisir de cette opportunité. Elle offre un financement à la création d'agenda 21 dans les établissements permettant ainsi d'y inclure le poids du cartable. Aussi, nous avons invité les conseils locaux des collèges à mettre le sujet à l'ordre du jour de leurs CA, et à demander à ce que l'établissement s'engage dans un processus d'Agenda 21.

Au lycée, la réforme sera appliquée à la rentrée de 2010.

Nous y avons trouvé des sujets de satisfaction mais nous craignons que face au manque évident de moyens, cette réforme oublie vite ses ambitions les plus positives pourtant

espérées au départ !!! Déjà un certain refus de la réforme a apporté de la confusion lorsqu'il s'est agi d'étudier la répartition de la DHG en CA des établissements. D'aucuns l'ont voté ou fait voter ; d'autres ont appliqué les décisions du Secrétariat général de l'enseignement secondaire auprès du Ministère de l'éducation nationale ;



à savoir prendre le temps de la concertation pour la mise en place de la réforme à moyens constants pour la classe de seconde. Au fur et à mesure des informations disponibles, la commission lycée les a diffusées aux conseils locaux. Maintenant, la FCPE départementale appelle à toute la vigilance nécessaire pour vérifier les moyens de l'application de cette réforme, et cela dans ses moindres détails au sein des commissions permanentes et des conseils d'administration. Il faut en effet exiger toute lisibilité sur les nouvelles mises en place (notamment en ce qui concerne les 10h30 d'autonomie laissées à chaque établissement, et les 2h/élève d'accompagnement personnalisé !)

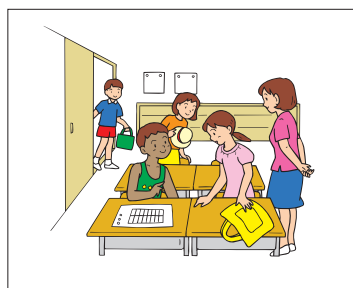
A l'université, la réforme sur la formation des futurs enseignants nous interpelle également. Par soucis d'économie, la partie pratique, permettant aux étudiants d'apprendre la gestion d'une classe, sera simplement supprimée. Aurait-on idée de limiter le permis de conduire au code avant de lancer les futurs conducteurs sur la route ? On le voit, toutes ces décisions du ministère de l'Education Nationale sont dictées par le seul aspect financier. On peut s'étonner que les restrictions importantes de l'encadrement des élèves qui en découlent, s'accompagnent d'un discours sur la réussite scolaire. Les parents savent bien que ces deux concepts ne sont pas compatibles.

On ne peut pas tenir un discours sur la réussite scolaire quand on diminue encore et encore le nombre d'enseignants à l'aide de différentes variables d'ajustement: scolarisation des moins de 3 ans, postes de remplaçants, réforme de la formation des enseignants !

Pourquoi une école malmenée ? Pour la rentrée prochaine, en Finistère : suppression de 10 postes dans le 1^{er} degré, qui se rajoutent à ceux des années précédentes, DHG en baisse... personnel d'encadrement en diminution Aussi la FCPE du Finistère a acquis la certitude que **toutes ces décisions seront durablement reconduites tant que sera tenu le cap du gouvernement de diminuer le nombre d'emplois publics.**

Cap dernièrement confirmé par le chef de l'Etat... D'où notre extrême vigilance à surtout maintenir le dialogue, partout, en tant que principaux partenaires sérieux et motivés, ouverts à toutes concertations et débats en ces instants fragilisés, car :

L'école de nos enfants est bousculée malgré elle, malgré nous, sans aucun autre critère que l'économie et nous refusons que nos enfants et les générations à venir en payent le prix fort. Seul le débat public démocratique, l'investissement, la vigilance et la pertinence de tous pourront la transformer en un lieu d'apprentissage où chaque élève aurait une égalité de réussite.



Rapport financier 2009 & prévisionnel 2010

Cette année était une année de transition et nous l'espérons un retour à un bilan comptable positif au niveau du département. Nous avons dû gérer les départs de nos deux salariées (un départ à la retraite et un départ vers l'étranger), nous avons dû recruter une nouvelle secrétaire administrative et comptable, nous avons mis en place deux nouveaux logiciels nationaux : un logiciel de comptabilité en début d'année et un logiciel de saisie des adhésions en fin d'année. Nous avons donc tous beaucoup investi de temps et d'énergie dans la gestion du Conseil Départemental.

Le bilan au 31 décembre 2009 se solde par un retour au bénéfice de 168,20 €.



Au niveau des dépenses, le résultat réalisé correspond à peu près à ce qui était prévu. Les charges et les salaires ont dépassé nos prévisions alors que les versements vers le national et les dépenses pour fournitures ont été moins importants que prévus.

Pour les salaires, le paiement des congés payés n'avait pas été estimé correctement, et le CDD à temps plein d'une durée de un mois n'était pas prévu au budget. Cependant, ce choix a été fait afin de permettre à notre nouvelle secrétaire de faire connaissance avec son nouveau travail, encadrée par notre ancienne secrétaire comptable, qui a quitté nos locaux vers le 15 juillet. Après ce CDD, nous avons embauché la nouvelle secrétaire pour un CDI à temps partiel.

Le versement des cotisations vers la FCPE nationale a été lui aussi moindre car nous n'avons commencé à saisir les adhésions avec le nouveau logiciel qu'à partir de la Toussaint seulement. La relative lourdeur de la saisie a fait que nous n'avons pu saisir qu'environ un tiers des adhésions avant le 31/12/2009. Toutes les autres ont été saisies au cours du premier trimestre, soit environ 2000 adhésions. Le versement de la part nationale corres-

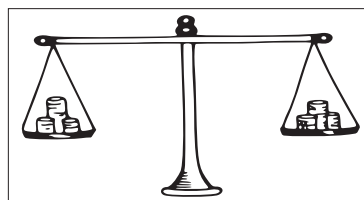
pondant aux adhésions saisies début 2010 sera reporté sur l'exercice 2010.

Le poste fourniture est resté inférieur à ce qui était prévu, ce qui explique que nous l'augmentons l'an prochain (rangement et archivages sont au programme).

Les frais de déplacements ont encore augmenté cette année, car nos administrateurs se sont beaucoup déplacés pour participer aux instances représentatives de la FCPE et vous représenter le plus souvent possible. Ce poste est également augmenté l'année prochaine pour faire face aux formations déjà effectuées ou prévues en 2010.

Les recettes réalisées sont importantes car une partie importante des adhésions 2008 a été versée en 2009. Nous n'aurons pas un tel report l'an prochain car vous avez fait attention cette année à nous verser le montant de vos adhésions avant la fin de l'année. De plus, le nombre d'adhésions a diminué par rapport à l'an dernier.

Cependant le non remplacement d'une des employées décidé l'an dernier nous permet de prévoir un budget à l'équilibre dès cette année. Mais la contrepartie est l'investissement important des administrateurs dans la gestion du bureau.



Alors, comme l'an dernier, nous vous rappelons qu'il vous est possible de faire acte de candidature au conseil d'administration, toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour aider à défendre les valeurs de l'école juste et solidaire et bien sûr gratuite et laïque.

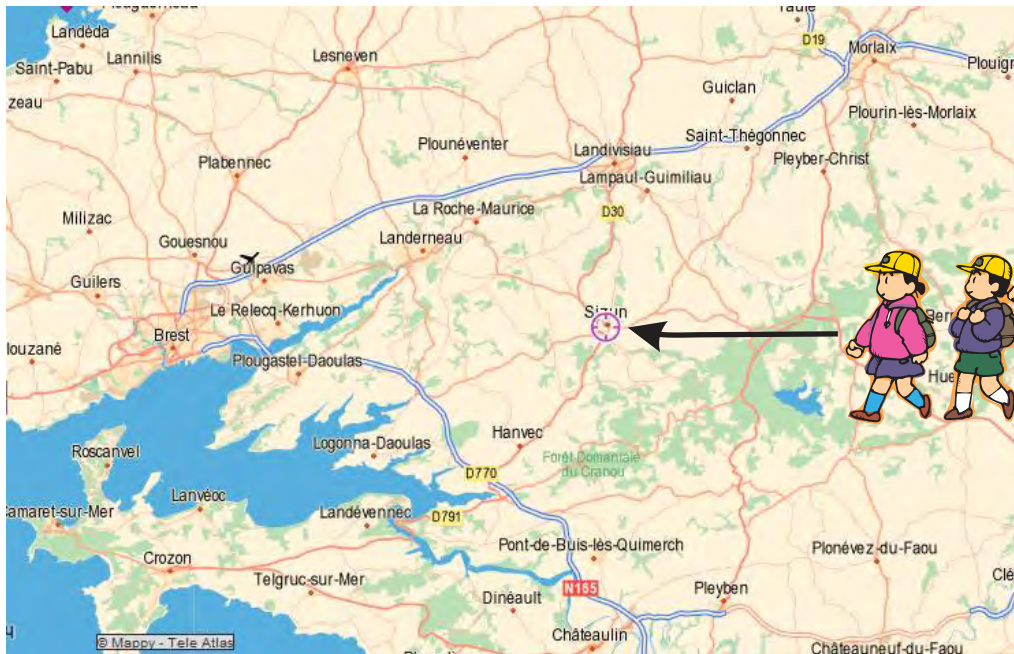


POUR UNE ÉCOLE PUBLIQUE JUSTE ET SOLIDAIRE

Déroulement de la journée

- 8 h 45 **ACCUEIL** des participants et présentation des administrateurs départementaux
- 9 h 30 **DÉBAT** « rythmes scolaires, rythmes de l'enfant » animé par *Christiane Allain, Secrétaire Générale de la FCPE Nationale*
- 10 h 30 Petite pause et reprise des échanges avec les participants jusqu'à 12h
- 12 h Vin d'honneur - Point presse
- 12 h 30 Déjeuner convivial [sur réservation]

- 14 h 00 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**
Additifs aux statuts
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Lecture des rapports statutaires: activité et financier
Orientations pour l'année à venir
Élection des nouveaux administrateurs
Questions diverses



Collège Val d'Elorn
Route du Pont de Bodivy
29450 Sizun

